



CHANGER DE REGIME MATRIMONIAL AVANT DIVORCE

Par **Visiteur23174**, le **19/04/2011** à **14:02**

Bonjour,

Peut-on changer de régime matrimonial avant le divorce ? Nous sommes en communauté de biens réduite aux acquêts, mais la maison doit revenir à mon mari (système de récompense). Peut-on passer en séparation de biens avant d'entamer la procédure de divorce ? Je ne revendique pas la maison, mais cela peut "apaiser" les conflits... sait-on jamais...

Aucun intérêt.

Par **fra**, le **19/04/2011** à **15:03**

Bonjour, Madame,

Je n'y vois aucun intérêt, non plus, car ce changement de régime matrimonial va entraîner une [fluo]liquidation de votre communauté (coûteuse)[/fluo] pour, seulement, apporter la maison à la masse de biens propres de votre époux.

Si, comme vous le dites, vous ne revendiquez pas la maison, divorcez sans plus de préalable.

Par **Domil**, le **19/04/2011** à **15:16**

Passer en séparation de biens, exige

- que les deux soient d'accord
- de prendre un notaire pour faire la liquidation de la communauté (exactement la même que lors du divorce, avec les mêmes règles)
- de prendre un avocat pour passer devant le juge du TGI (vous avez des enfants, donc c'est obligatoire)

concluez vous-même